



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 69433

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation inacceptable que connaissent les infirmières et infirmiers libéraux. En nombre insuffisant pour répondre à une demande croissante de soins, ces professionnels de la santé ne sont plus en mesure d'accomplir correctement leur mission. Actuellement, la profession est régie par une convention établie en 1997. Conclue pour une durée de cinq ans, cette convention est rapidement devenue inadaptée. C'est ainsi qu'en imposant comme condition d'installation et de remplacement un cursus de trois années de pratique en établissement hospitalier, les infirmières et les infirmiers libéraux ont les plus grandes difficultés pour trouver des successeurs ou remplacements, y compris pour des périodes de vacances, de congés maternité ou d'arrêts maladie. De même, en le fixant à 23 000, chiffre qui peut dans des cas très limités être porté à 24 000, le quota d'actes est totalement inadapté et doit être supprimé. Parallèlement à l'inadaptation des quotas d'actes, les infirmières et infirmiers libéraux subissent l'obligation de versements d'honoraires en cas de dépassement de leurs quotas, sanction qui touche actuellement 20 % de la profession. Enfin, les tarifs qu'ils perçoivent n'ont pas été revalorisés depuis des années et sont devenus, chacun s'accorde à le reconnaître, ridicules. Il en est de même pour les indemnités de déplacement. Cette situation est d'autant plus inacceptable que nombre d'autres professions, parmi lesquelles le personnel infirmier exerçant dans les hôpitaux publics, ont, elles, bénéficié de revalorisation de leur rémunération au cours de ces années. Alors que les négociations en vue de la conclusion d'une nouvelle convention sont en cours, il lui demande de lui indiquer les mesures urgentes et concrètes qu'elle entend prendre pour répondre à l'attente des infirmières et infirmiers libéraux et à celle de leurs patients.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69433

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6696